

La Lettre de la Direction

Centre Hospitalier La Chartreuse - Dijon

N° 11 - NOVEMBRE 2019

AGENDA

Directoire

- 10 décembre

Conseil de Surveillance

- 18 décembre

CME

- 12 décembre

CTE

- 16 décembre

CHSCT

- 9 décembre

Instances

GHT 21-52 / PTSM / PSM

PTSM

Réunion mensuelle

- 5 décembre

Comité Territorial des élus

- 4 décembre

COFIL Psychiatrie et santé mentale

- 20 décembre

Autres manifestations

Caf&Doc' :

18 décembre à 13h00
Pr Jean-Christophe Chauvet-Gelinier
CHU Dijon
« *L'impact global somato-psychique de la mindfulness* ».

Inauguration POP

- 9 décembre



Le Projet d'Établissement 2020-2024

Le Projet d'Établissement 2020-2024 constituera la feuille de route des axes de développement majeurs de l'établissement pour les 5 prochaines années. Celui-ci définira le projet global de prise en charge des patients en s'appuyant sur le projet médical, qui est le socle de ce document. Il devra conforter la place du CHLC en tant qu'établissement de référence de la santé mentale sur notre territoire.

L'élaboration du Projet d'Établissement tous les 5 ans est un temps fort de la vie de notre hôpital : la première étape incontournable consiste à réaliser un bilan de l'ancien projet d'établissement et un diagnostic : besoins de la population, points forts des prises en charge, projets de développements et d'amélioration pour l'avenir.

Ce Projet d'Établissement sera articulé avec l'organisation territoriale de la politique de santé mentale, précisé par :

- Le projet territorial de santé mentale de Côte-d'Or (PTSM 21)
- Le projet médical de la filière psychiatrique du GHT 21/52
- Le CPOM
- Le Projet Régional de Santé

Il appartient au corps médical de définir les orientations stratégiques du futur Projet Médical et de les décliner en lien avec les projets de pôles, après avoir précisé le périmètre des nouveaux pôles cliniques et médico techniques.

Pour accompagner le Projet Médical, le Projet d'Établissement sera constitué de 6 autres projets support :

- le projet de soins
- le projet social
- le projet pour la qualité et la sécurité des soins
- le projet logistique
- le schéma directeur du système d'information
- et le plan directeur des travaux

Le Comité de Pilotage du Projet d'Établissement est l'instance de coordination et de validation de la démarche et de l'ensemble des projets. Présidé par le Directeur et le Président de la CME, il se réunit mensuellement le premier mardi de chaque mois depuis le 5 novembre.

Afin de permettre une large participation des personnels, des groupes de travail seront constitués pour élaborer le Projet Médical et chacun des projets support. La méthodologie de travail de ces groupes est définie dans une charte de fonctionnement et une note méthodologique que vous trouverez dans l'espace partagé.

Dès que les groupes seront constitués et les thématiques connues, un appel à volontariat sera lancé par diffusion générale afin de permettre une participation des personnels dans ces groupes.

Je souhaite que tous les personnels puissent être associés à cette réflexion institutionnelle. Un espace partagé accessible à tous a été créé sur le portail INTRANET : il est intitulé «Projet d'établissement ».

Dans cet espace, sont déjà enregistrés les documents bibliographiques et méthodologiques nécessaires aux groupes ; au fur et à mesure de l'avancée des travaux, les comptes rendus et livrables validés par le COFIL seront enregistrés dans cet espace.

Dans cet espace, vous trouverez également un FORUM, permettant à chaque salarié de poster des propositions, remarques ou questions concernant l'élaboration du PE.

Je remercie chacun d'entre vous pour votre implication dans ce projet prioritaire pour notre établissement.

Le Directeur du Centre Hospitalier La Chartreuse
François MARTIN